

Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux

ERAIFT

TERMES DE REFERENCE DU DIRECTEUR

1. INFORMATIONS GENERALES

L'Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT-<http://www.eraift.org/>) a été créée le 10 avril 1999 à Kinshasa, en application de la décision de création d'une institution à vocation régionale pour la formation des spécialistes en gestion de l'environnement forestier tropical, prise à l'issue du séminaire régional sur « le renforcement de la coopération pour la gestion rationnelle de la forêt tropicale africaine », organisé en 1991 par l'UNESCO à N'Sele (Kinshasa).

Placée sous la supervision de l'UNESCO, l'ERAIFT a pour Objectifs généraux :

- 1) l'éradication de la pauvreté par la satisfaction des besoins humains essentiels ;
- 2) la gestion rationnelle de l'environnement par la protection de la biodiversité et le maintien de l'équilibre écologique ;
- 3) le développement socio-économique par le développement humain, durable et écologiquement viable ;
- 4) l'aménagement intégré des forêts et territoires tropicaux.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) former des cadres africains de haut niveau en gestion durable des écosystèmes forestiers et territoires tropicaux ;
- 2) offrir des prestations de services aux institutions publiques, privées, etc.

Pour atteindre ces objectifs, l'ERAIFT s'appuie sur une approche systémique impliquant que les cadres formés soient :

- spécialisés dans l'approche globale, intégrés et interdisciplinaire des problèmes complexes qui se posent en matière de planification, d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et des territoires tropicaux ;
- en mesure de concevoir, de formuler et d'exécuter des projets de développement humain, durable et de prendre des décisions appropriées dans des situations complexes qui sont la règle dans des questions d'aménagement, de gestion et de développement intégrés ;
- capables de concevoir, de définir, de formuler et d'appliquer des plans, des programmes et des stratégies opérationnelles visant le développement rural et urbain sur une base durable ;

- déterminés à apporter des solutions aux problèmes associés à la pauvreté et à la dégradation des milieux de vie, en vue d'améliorer les conditions de vie, la qualité de l'habitat, la satisfaction des besoins et le bien-être des populations.

Depuis sa création, l'ERAIFT a fonctionné avec un statut de projet, avec l'UNESCO comme agence d'exécution et placée sous la tutelle directe de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre.

Au terme de l'étude de février 2007 sur la mise à jour des orientations stratégiques de l'ERAIFT et l'adaptation de son système organisationnel, étude réalisée dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'ENEF et l'ERAIFT sur financement de l'Union Européenne, il a été décidé d'amener l'ERAIFT de son statut actuel de projet à celui d'école de l'UNESCO répondant aux principes juridiques des Nations Unies.

2. POSTE À POURVOIR

Poste :	Directeur
Lieu d'Affectation :	ERAIFT, Kinshasa, République Démocratique du Congo
Supérieur hiérarchique :	Directeur de la Division des Sciences Ecologiques de l'UNESCO
Disponibilité du Poste :	Immédiate
Date limite de soumission des candidatures :	31 octobre 2007
Durée :	Deux (2) ans renouvelables sous réserve de l'évaluation satisfaisante des performances

3. DESCRIPTION DU POSTE

3.1. Responsabilités générales

Le Directeur de l'ERAIFT est responsable du management stratégique de l'école et participe à son rayonnement au niveau régional et à son développement. Ce poste exige non seulement une grande ouverture d'esprit, mais aussi des compétences qui s'appliquent aussi bien à la gestion et à la planification des ressources (humaines et financières) d'une organisation moderne, qu'aux stratégies et politiques de gestion d'une institution de formation de niveau post-universitaire.

Représentant officiellement le Directeur de la Division des Sciences Ecologiques de l'UNESCO, le Directeur de l'ERAIFT est appelé à donner de l'ERAIFT l'image d'une école hautement performante sur le plan de la formation et de la recherche dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des forêts et territoires tropicaux, aussi bien auprès du

public et des agents à former, qu'auprès des utilisateurs des produits de l'école, des partenaires et des donateurs.

En tant que responsable de la gestion stratégique de l'école, le Directeur de l'ETRAIFT est comptable des affaires financières, administratives et du personnel. Il est ainsi responsable de la viabilité de fonctionnement de l'école.

3.2. Attributions

Placé sous la supervision du Directeur de la Division des Sciences Ecologiques de l'UNESCO, le Directeur de l'ERAIFT est appelé à assumer de façon spécifique les tâches ci-dessous :

- Mettre en œuvre la stratégie de fonctionnement et de développement de l'école, sur la base des orientations du Conseil d'Administration ;
- Assurer le management de l'Ecole : planification annuelle et suivi des activités de l'école, coordination du secrétariat académique et du secrétariat général ;
- Assurer la bonne organisation et le développement de l'école par la proposition de textes appropriés au Conseil d'Administration ;
- Superviser la préparation, la présentation au Conseil d'Administration et l'exécution du budget annuel de l'école ;
- Maintenir et promouvoir le développement des relations avec l'UNESCO, le gouvernement de la RDC, l'Université de Kinshasa (UNIKIN), les membres du Conseil d'Administration de l'école, le Comité International de Supervision (CIS), les partenaires de l'école du secteur forêt/environnement (acteurs privés, ONG, universités, centres de recherche...), les réseaux sous-régionaux (RIFFEAC, RAPAC...) et internationaux, etc. ;
- Superviser les habilitations des diplômés et les relations particulières avec le CAMES et œuvrer pour la mise en œuvre du système LMD ;
- Assurer la gestion des conventions et ententes (négociation et préparation des engagements contractuels en termes de droits et obligations et aspects financiers, avec l'appui éventuel d'un conseil juridique), ainsi que les relations avec les projets d'appui à l'Ecole ;
- Présider les conseils internes de l'établissement : conseil Académique et conseil de la Recherche ;
- Participer au Conseil d'Administration et en assurer le secrétariat.

3.3. Qualifications requises

- Etre titulaire d'un doctorat (PhD) dans une spécialité en rapport avec les Ressources naturelles ou un domaine connexe (par exemple les Sciences Sociales) ;

- Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans l'enseignement universitaire ou dans la recherche, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ou dans un domaine connexe en rapport avec le développement rural ;
- Avoir le rang de Professeur ;
- Avoir une maîtrise de l'approche systémique et une connaissance avérée des politiques mises en œuvre et des activités de recherche menées dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des forêts et territoires tropicaux ;
- Avoir des aptitudes à diriger, à motiver les hommes et à prendre des initiatives pour la bonne marche de l'école ;
- Avoir des aptitudes à communiquer, à négocier, à échanger et à mobiliser les ressources au niveau régional et international ;
- Etre apte à accomplir dans les délais requis et de manière efficiente les missions assignées ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et de l'internet ;
- Avoir la maîtrise du Français et de l'Anglais (parler, lire et écrire couramment les deux langues).

4. CANDIDATURES

Les Candidats intéressés et possédant les qualifications requises voudront bien soumettre à l'adresse indiquée ci-dessous les éléments suivants :

- Leur Curriculum Vitae sur l'imprimé réglementaire de l'UNESCO (disponible au Siège et dans les Bureaux Hors Siège, les Commissions nationales des Etats membres ou dans tout centre de documentation d'un Représentant résident des Nations Unies) ;
- Photocopies des diplômes et attestations de services rendus, certifiés ;
- Une lettre de motivation en français et en anglais, répondant aux différents critères de sélection dans l'ordre où ils se présentent ci-dessus ;
- Les noms et adresses complètes de trois (03) personnes de référence, y compris ceux d'un employeur récent.

Adresse :

Samy MANKOTO MA MBAELELE
Spécialiste du Programme Principal, *Project Officer* de l'ERAIFT
Division des Sciences Ecologiques et de la Terre
UNESCO - Paris
1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (France)

Email : s.mankoto@unesco.org